

## Subvention au projet de «Brasserie de l'Espace» à Planoise

**Mme l'Adjointe HINCELIN, Rapporteur** : Aux termes d'une première année d'exploitation, la Brasserie a posé les bases de son fonctionnement.

La structure a déjà développé les stratégies commerciales appropriées afin de répondre aux objectifs fixés lors de la création du projet.

Cependant ce type de projet suppose, selon la structure, au moins trois années pour véritablement atteindre les objectifs initialement prévus. Il nécessite aujourd'hui encore une aide au démarrage. La Ville de Besançon a été sollicitée par la Brasserie de l'Espace pour un soutien à hauteur de 12 000 €.

La Ville de Besançon a déjà versé dans le cadre de sa politique de soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique et au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de 2 500 € pour 2009. Le CCAS, quant à lui, a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 500 € lors de sa réunion du 4 juin 2009.

Il est proposé d'accorder à la Brasserie de l'Espace, au titre de 2009, une aide complémentaire de 4 000 €.

Il est rappelé que cet engagement ne pourra être pérennisé au titre des deux années à venir que si la Brasserie de l'Espace trouve un équilibre d'exploitation, tout en répondant aux trois objectifs initiaux du projet à savoir :

- une activité de restauration le midi pour les personnes qui travaillent sur le quartier de Planoise en s'ouvrant sur une clientèle diversifiée,
- une activité de restauration le soir réellement complémentaire à l'activité du Théâtre de l'Espace,
- une activité en lien avec la redynamisation sociale et urbaine du quartier pour les habitants de Planoise en partenariat avec les associations locales et la maison de quartier.

En cas d'accord, la dépense totale de 4 000 € sera prélevée au chapitre 65.90/6574 CS 10067.

### Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur l'attribution de cette subvention complémentaire de 4 000 €
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir entre la Ville, le CCAS et l'ABAPE.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.*